

## Compte-rendu du groupe de travail du 20 janvier 2023

### « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des géomètres du Cadastre »

Le contenu du groupe de travail s'organise autour de 2 thématiques :

- missions des géomètres et effets induits par l'arrivée de l'Intelligence Artificielle.
- point d'étape sur les travaux menés.

**Ce compte rendu traite des aspects RH, Métier et Outils.**

#### **1. RH :**

Les organisations syndicales déplorent que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ait échoué pour les années 2016 à 2021 avec à la clé :

- ✓ 106 suppressions de postes ;
- ✓ une augmentation de la charge de travail ;
- ✓ des mutations gelées ;
- ✓ et 40 suppressions de postes prévues pour 2023.

Les représentants du personnel expliquent que les suppressions d'emplois sont prévues avant les expertises métiers, ce qui engendre de nombreux problèmes d'organisation du travail. Les projections de recrutement 2023 (36 nouveaux géomètres) ne régleront pas le problème du sous-effectif.

L'Administration reconnaît que la situation RH des géomètres est compliquée depuis des années : le sous-effectif est réel et nécessite une répartition des vacances d'emplois pour éviter, en cas de mutation, de vider les services d'origine (en 2022, 46 départements fermés aux géomètres).

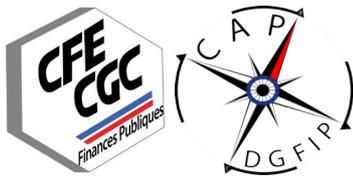
L'Administration annonce un travail de clarification permettant d'identifier les emplois à pourvoir mais précise ne pas pouvoir absorber rapidement les listes d'attentes de mutations.

A également été identifié, le problème du tutorat dans les petits services formant des stagiaires sans pouvoir en bénéficier sur la structure ou le département concerné.

Enfin, la problématique spécifique aux géomètres qui souhaitent accéder à la catégorie A est évoquée puisqu'ils doivent repasser par la filière générale sans avoir la garantie de retrouver un poste dans la filière cadastrale.

L'Administration indique, sans plus de précisions, qu'une réflexion sera menée sur les évolutions de carrières des géomètres.

**Dans le contexte de sous-effectif chronique, notre délégation demande que tous les géomètres passent en catégorie A sans passer par la filière générale.**



## 2. Métier :

La durée de la scolarité des stagiaires passe de 18 à 12 mois alors que les missions des géomètres sont élargies ; ce que l'Administration justifie en raison des évolutions métiers qui l'obligent à privilégier la formation continue. Elle indique maintenir le stage probatoire pour vérifier les acquis des stagiaires .

Notre délégation considère que les géomètres servent de variable d'ajustement, car ils réalisent des missions qui ne correspondent pas à leur référentiel métier (accueil téléphonique...).

Sont également évoqués, l'allongement de la durée des trajets depuis que les géomètres ont été réunis dans une même structure, le problème du transfert vers les cadres B de missions auparavant dévolues aux cadres A, ainsi que le transfert des missions des Documents d'Arpentage vers les géomètres, tout cela sans aucune reconnaissance ni compensation.

De plus, les géomètres étant réorientés massivement vers les missions fiscales, cela induit une perte sèche d'expertise/technicité de terrain conduisant à un travail de moindre qualité ; la mise à jour du bâti est en effet une tâche importante, notamment pour les collectivités.

En réponse, l'Administration annonce qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, une note de doctrine d'emploi sur les aspects outils, métiers, organisation sera émise.

**Notre délégation estime que c'est un constat d'échec que de perdre ces compétences techniques qui relèvent d'une expertise exclusive.**

## 3. Les outils :

Le nouvel outil SURF appelé à remplacer LASCOT présente de nombreux bugs, sa mise en place laborieuse (milliers de fiches en anomalie et suppression massive de fiches occasionnant une perte de données) et son fonctionnement trop rigide posent problème dans les interactions avec MAJIC.

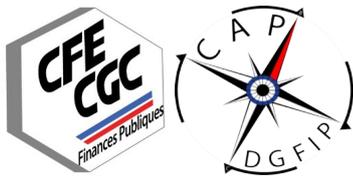
À ces difficultés s'ajoutent des formations très insuffisantes alors même que les agents ont été formés à l'outil CADASCAD sensé être transitoire. Il n'y a plus, à ce jour, d'outils pour effectuer les tournées fiscales ; de plus, les statistiques des géomètres qui étaient sur LASCOT, ne sont plus remontées.

Concernant l'absence d'outils pour générer des statistiques suite à la disparition de LASCOT, l'Administration reconnaît qu'actuellement la seule méthode est d'effectuer les comptages « à la main » mais minimise le problème en précisant que c'est temporaire.

Quant aux problèmes de l'application SURF, ouverte depuis le 17/11/2022, l'administration affirme, qu'au 10/01/2023, un nouveau pallier pour résoudre les problèmes de fluidité de navigation sur SURF (stabilisation de SURF version 1) sera mis en place.

Au milieu de l'année 2023, une version 2 de SURF avec automatisation des modifications intervenues dans MAJIC sera implémentée.

Enfin, l'administration proclame la sortie de la logique du logiciel unique : l'applicatif ICAD servira à la préparation des tournées quand LASCOT sera arrêté.



**Notre délégation regrette qu'aucun géomètre n'ait été interrogé dans les Groupes de Travail sur les évolutions métier ; seul des chefs de service et de structures ont été consultés.**

**L'Administration préfère miser sur l'Intelligence Artificielle plutôt que sur les géomètres ; deux exemples :**

- 1. les travaux des géomètres n'ont pas été intégrés aux outils informatiques car cela aurait augmenté les taux de rejet des outils informatiques.**
- 2. Pour souligner la grande utilité de l'Intelligence Artificielle, l'Administration rappelle que 146 000 piscines ont été détectées par l'Intelligence Artificielle et ratées par les géomètres, tout en oubliant opportunément de préciser que la détection des piscines n'est plus réalisée par les géomètres et cela à la demande de l'Administration.**

**Nous nous interrogeons également sur la pertinence des plans de l'administration, lorsque les hypothèses à partir desquelles elle travaille sont fausses.**

**En conclusion, notre délégation déplore que les géomètres ne soient pas plus associés aux évolutions de leur métier et de leur carrière. Elle craint que les hypothèses de travail de l'Administration, aboutissent à fragiliser davantage le corps des géomètres, surtout quand la gestion RH est une gestion de la pénurie. De fait, nous regrettons que les Groupes de Travail ne soient en réalité que des réunions d'information.**

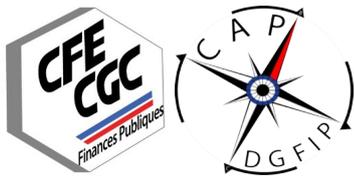
Point supplémentaire évoqué en fin de GT :

En fin de séance, l'Administration a tenu à évoquer la question de la sécurité des géomètres avec 2 propositions :

- 1) une demande de remontées écrites des suggestions des organisations syndicales.
- 2) des rendez-vous OS en bilatéral hors Groupes de Travail.

**Les suggestions des représentants du personnel :**

- La réorientation des missions vers le fiscal rend le travail des géomètres plus dangereux ; dans le cadre du travail de terrain, les géomètres travaillent souvent seuls ; ils ne sont pas non plus formés à la sécurité routière, en effet, les agents sont exposés aux risques d'accident de la route ; il est également demandé moins de pingrerie en ce qui concerne le renouvellement des tenues et matériels de sécurité ; enfin, les problèmes liés aux chiens agressifs sur le terrain ont été évoqués ;
- utiliser les moyens existants : fiches de signalement à remplir systématiquement ; traitement systématique des dossiers en Formation Spécialisée et activation systématique de la protection fonctionnelle des agents ;
- Il est également demandé à l'Administration de ne pas régler les problèmes de sécurité en supprimant tout contact entre les agents et le public ;
- concernant l'image négative des agents de la DGFIP auprès du public, la solution est plus politique qu'administrative ;
- Créer une plateforme d'écoute continue pour les géomètres en déplacement ;
- Créer une plateforme de soutien psychologique ;



- Il serait souhaitable que les géomètres signalent leur départ en mission ainsi que la fin de celle-ci, pour plus de sécurité ;
- Ne plus laisser les géomètres travailler seuls ;
- Dispenser une formation secouriste ;
- Et donner la possibilité de recourir aux forces de l'ordre.